



DESCRIPTION D'EMPLOI

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste

Numéro du poste Divers	Titre du poste Gestionnaire du bureau de libération conditionnelle	
Classification du poste WP-05	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision NAT-2165	Code du poste 500763	Code national des professions 41311
Ministère/organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau Divers
Composante organisationnelle (secteur/division)	Emplacement géographique Divers	
Exigences linguistiques Divers	Profil linguistique Divers	
Exigences en matière de communication Divers	Exigences en matière de sécurité Secret	

Renseignements sur le superviseur

Numéro du poste Divers	Titre du poste Directeur de secteur	Classification du poste WP-06
----------------------------------	---	---

Déclaration de l'employé

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description d'emploi.

Nom de l'employé	Signature	Date

Déclaration du superviseur

La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom du superviseur	Signature	Date

Autorisation du gestionnaire

La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION D'EMPLOI

Résultats axés sur le service à la clientèle

Gestion d'un bureau de libération conditionnelle, d'une section ou en entier, au sein du Service correctionnel du Canada (SCC) et prestation de services pour la surveillance et la réinsertion sociale des délinquants.

Activités principales

Planifie les activités et supervise une équipe d'agents de libération conditionnelle dans un bureau de libération conditionnelle; assure la distribution des cas, la supervision des cas, les interventions et les programmes de réinsertion sociale en réponse aux besoins des délinquants, y compris ceux hébergés dans les établissements résidentiels communautaires (ERC); assure la liaison avec les organismes communautaires qui fournissent des services sous contrat, y compris les ERC et les centres correctionnels communautaires (CCC), ainsi que remplit et assure le suivi des outils liés à l'hébergement des délinquants.

Supervise, surveille et assure le contrôle de la qualité des activités des agents de libération conditionnelle dans la surveillance des délinquants; met en œuvre des politiques et des directives pour aider les agents de libération conditionnelle à répondre aux besoins des délinquants et aux exigences locales; organise des conférences de cas et donne des formations, de l'encadrement, du mentorat, des conseils et des directives aux agents de libération conditionnelle.

Élabore et s'assure de la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques conformément aux exigences législatives et politiques; détermine les risques pour la sécurité du public et du personnel, décide et prend des mesures pour gérer les situations; dirige les entrevues disciplinaires des délinquants et émet des recommandations concernant le type de surveillance requis pour les délinquants dans divers contextes.

S'assure de la mise en œuvre des politiques opérationnelles; contribue à l'élaboration de politiques et de pratiques locales et régionales et veille à ce qu'elles soient respectées; planifie et gère des projets spéciaux; et fournit des conseils, des recommandations et un soutien au directeur de secteur en ce qui concerne les politiques nationales, les pratiques et procédures locales ainsi que des questions relatives au personnel.

Dirige l'équipe de gestion de crise; identifie les problèmes et les préoccupations; élabore et recommande des stratégies opérationnelles afin de résoudre les problèmes; effectue des examens sur les incidents pour identifier les causes et détermine si la législation et les politiques de gestion des cas ont été suivies; voit à la mise en œuvre des exigences relatives à la gestion des incidents et des situations; et coordonne le programme de Gestion du stress lié aux incidents critiques (GSIC).

En tant que membre de l'équipe de gestion du bureau sectoriel de libération conditionnelle, établit les priorités, planifie des stratégies pour fournir des services adéquats aux délinquants et assure la supervision et la gestion de la charge de travail des délinquants, y compris la distribution des tâches; formule des recommandations à l'intention de l'équipe de gestion du secteur ou du district, notamment des propositions de modifications de politiques et de mesures correctives; coordonne les programmes d'analyse d'urine, ainsi que gère et répond aux plaintes et griefs des délinquants.

Établit des relations et maintient des communications avec des organisations telles que des partenaires du système de justice pénale et diverses communautés culturelles et autochtones; participe en tant que membre de groupes de travail, de comités ou d'équipes d'enquête; et s'assure que les obligations à l'endroit des victimes soient respectées.

Effectue un examen de la qualité du contenu du rapport et s'assure que les recommandations finales soumises à l'autorité décisionnelle soient conformes à la législation, aux règlements, aux politiques, aux procédures et aux accords administratifs et qu'elles respectent les délais; examine les données statistiques et les rapports sur les activités de la section pour évaluer la conformité aux exigences et prend des mesures correctives pour remédier à la non-conformité.

Supervise les employés subalternes, élabore des plans de travail, évalue le rendement, répond aux besoins en matière de formation, résout les problèmes de rendement et assure un milieu de travail sain et productif; veille à l'utilisation optimale des ressources, établit l'ordre de priorités du travail, et fournit une orientation et un encadrement au personnel et aux équipes de projets.

Le titulaire du poste a une désignation d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance des principes et des méthodes de leadership, de gestion des ressources humaines et de gestion du changement, afin de diriger, superviser et motiver le personnel et les équipes de projet; établir et maintenir des relations de travail efficaces avec le personnel, les cadres et divers intervenants; résoudre les problèmes de rendement; favoriser et promouvoir un environnement de travail positif.

Connaissance de l'histoire sociale des différentes cultures et de leurs effets sur les traumatismes intergénérationnels, afin de comprendre les besoins particuliers des délinquants appartenant à des groupes ethnoculturels minoritaires, ainsi que leur impact sur la réinsertion des délinquants; établir des partenariats avec des services culturels spécifiques au sein de la collectivité.

Connaissance du mandat, de la mission, des valeurs et des programmes du SCC, afin de gérer les agents de libération conditionnelle et d'offrir des services aux délinquants pour leur réadaptation dans la collectivité.

Connaissance des lois et de règlements applicables, telles que la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* et son règlement d'application (*RSCMLC*), les directives du commissaire, les procédures opérationnelles normalisées et les procédures locales, afin d'intervenir dans des cas difficiles ou délicats; fournir des conseils aux membres du personnel et à la direction; et fournir des renseignements aux groupes communautaires et au public.

Connaissance du mandat, des rôles et des principales personnes-ressources dans d'autres organisations, telles que la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), les services de police locaux, les organismes de santé, les gouvernements provinciaux, les organismes du secteur privé et groupes d'intérêts spéciaux, afin de fournir et d'échanger des renseignements, d'établir et de maintenir des partenariats et de collaborer sur des questions relatives à des cas spécifiques.

Connaissance des exigences législatives et politiques de la CLCC, ainsi que des normes de qualité en matière de gestion de cas, de documentation et de rapports de cas, afin de gérer les cas des délinquants, y compris les cas faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée; conseiller le personnel, veiller au respect des délais et prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité du personnel et du public.

Connaissance des théories et des principes relatifs aux domaines de la criminologie, la sociologie et la psychologie, ainsi que des populations de délinquants présentant diverses dynamiques, telles que la diversité culturelle, les différences de genre, les troubles de santé mentale, les besoins spéciaux, les types d'infractions et l'appartenance à des groupes de menace à la sécurité, afin de contribuer à l'élaboration des politiques, pratiques, procédures et programmes locaux, de même que nationaux; prodiguer des conseils et formuler des recommandations au directeur de secteur.

Connaissances relatives à des faits nouveaux concernant les aspects cliniques, les lois, les politiques et les procédures dans des domaines comme la sensibilisation au suicide, l'évaluation du risque, la gestion des ordonnances de surveillance de longue durée, les relations de travail et la dotation, afin d'assurer une supervision adéquate du personnel et des délinquants.

Connaissance des politiques, des procédures et des exigences relatives à la gestion des ressources humaines, les conventions collectives et les relations de travail, afin de gérer le personnel de manière efficace.

Connaissance de la diversité ethnoculturelle, notamment les populations autochtones, afin d'établir des partenariats avec diverses communautés et organismes culturels et autochtones, et d'assurer des interventions pertinentes d'un point de vue culturel et qui répondent aux besoins des groupes de délinquants ayant des particularités ethnoculturelles uniques.

Habilités en matière de résolution de problèmes et de gestion de situations d'urgence, afin d'évaluer les situations d'urgence et d'assurer une intervention au fur et à mesure qu'elles surviennent dans le bureau de libération conditionnelle et la collectivité.

Habilités en matière d'analyse, afin d'interpréter les lois, les politiques et les procédures; fournir une orientation et des conseils exacts aux membres du personnel et de la direction; et répondre à des enjeux critiques, des attestations légales et des audits.

Habilités en communication orale, afin de prodiguer des conseils, de faire la médiation, de négocier et d'intervenir dans des situations difficiles et délicates; superviser et fournir des directives aux agents de libération conditionnelle et aux délinquants; interagir avec les ressources communautaires, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et le public; discuter et résoudre les problèmes avec les organismes non gouvernementaux qui offrent des services aux délinquants dans la collectivité; et prodiguer des conseils au directeur de secteur.

Habilités en communication écrite, afin de superviser la qualité des rapports des agents de libération conditionnelle et de compléter des ententes de rendement.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et de son règlement d'application*, et de l'article 2 du *Code criminel du Canada* dans le but de respecter les exigences liées aux fonctions d'un agent de la paix. Des compétences en rédaction sont requises pour rédiger les rapports d'incidents de sécurité et les rapports d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives ou au comportement inacceptable des délinquants, conformément aux exigences se rattachant aux fonctions d'un agent de la paix.

Effort

Un effort physique est requis pour :

Demeurer assis pendant de longues périodes à un poste informatique ou pendant des réunions.

Un effort intellectuel est requis pour :

Gérer la charge de travail du bureau de libération conditionnelle ou de l'une de ses sections; attribuer les dossiers et coordonner les charges de travail des agents de libération conditionnelle, réaffecter ou assumer la responsabilité temporaire des charges de travail pendant le congé d'un agent de libération conditionnelle et gérer sa propre charge de travail restreinte en fonction des besoins opérationnels afin d'assurer la surveillance continue des délinquants et les activités de gestion de cas, ainsi que d'assurer la réalisation et la conformité des rapports de gestion de cas.

Établir des normes et surveiller la qualité et la rapidité des activités de gestion des cas et de la documentation des cas; et déterminer les mesures correctives ainsi qu'effectuer un suivi si nécessaire.

Évaluer les défis rencontrés dans la gestion des cas, tout en tenant compte des facteurs locaux spécifiques relatifs aux groupes de menace à la sécurité, à la délinquance sexuelle, ainsi qu'à la démographie et à la santé des délinquants.

Assurer le suivi et la gestion efficace des risques des délinquants pendant leur séjour au bureau de libération conditionnelle et évaluer les délinquants sur une base régulière; aider aux processus opérationnels et assurer la circulation d'information concernant les délinquants et leurs activités vers le directeur de secteur, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, les établissements, les organismes d'application de la loi et autres intervenants.

Gérer les dossiers de sécurité préventive et consulter l'agent du renseignement de sécurité dans le but d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour évaluer les risques des délinquants dans la collectivité et d'orienter adéquatement les interventions; et assurer la mise en œuvre du plan d'urgence, des exercices d'évacuation des incendies et des outils liés à la sécurité du personnel.

Faire des recommandations au sujet du type de supervision et de programmes pour les délinquants avant et après leur libération lors des réunions de l'équipe d'évaluation communautaire, des conseils d'intervention et de programmes, et des conférences de cas.

Organiser les entrevues disciplinaires des délinquants en tant qu'autorité principale; déterminer si le délinquant peut être géré au sein de la collectivité; autoriser la suspension de la libération, élaborer les motifs de la suspension selon les paramètres légaux, et recommander le retour du délinquant dans un établissement correctionnel ou annuler le mandat de suspension; coordonner les opérations avec la police pour exécuter le mandat.

Fournir des recommandations sur la gestion du délinquant pour assurer la crédibilité du SCC auprès de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Veiller à ce que les coordonnateurs régionaux des services aux victimes obtiennent la documentation nécessaire, permettant à tous les coordonnateurs de procéder à la notification des victimes, notamment lors de l'émission d'un mandat de suspension ou avec l'autorisation de voyage ou de déplacement du délinquant; et assurer la liaison avec les victimes lors des appels locaux et renvoyer ces appels de victimes officielles ou non officielles au coordonnateur régional des services aux victimes.

Promouvoir la sécurité des membres du personnel et y contribuer; examiner les nouveaux cas, décider de l'affectation la plus appropriée des cas, offrir des conférences de cas concernant les stratégies de surveillance appropriées, surveiller les horaires des agents de libération conditionnelle dans la collectivité, ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des protocoles de sécurité des membres du personnel.

Contribuer à la sécurité publique en établissant des relations avec des organismes qui peuvent fournir de l'aide et du soutien, tels que des partenaires du système de justice pénale et diverses communautés culturelles et autochtones; identifier des ressources spécifiques au sein de la collectivité pour faciliter la réinsertion sociale sans risque des délinquants.

Témoigner devant le tribunal à titre de témoin expert et présenter un témoignage générique lié au cas d'un délinquant.

Reconnaître les problèmes de renseignement de sécurité, examiner les renseignements protégés et les dossiers de sécurité préventive; gérer, dans certains cas, le Réseau d'information sécuritaire (RINS) et prodiguer des conseils aux agents de libération conditionnelle à des fins de gestion de cas; analyser des situations et préparer des rapports d'incidents; communiquer toute préoccupation à l'agent du renseignement de sécurité du district ou aux responsables de la police locale.

Analyser les données et les statistiques pour déterminer dans quelle mesure la Section obtient des résultats et se conforme aux exigences prévues par la loi, ainsi que pour identifier les tendances d'intérêt pour la haute direction et les concepteurs de programmes.

Prodiguer des conseils au directeur de secteur et l'aider dans la planification des ressources humaines et la dotation de la section, ainsi que participer en tant que membre évaluateur aux comités de sélection pour l'embauche d'agents de libération conditionnelle, lorsque nécessaire; organiser des conférences de cas en se servant des connaissances des spécificités et des défis des cas individuels; aider et encadrer le personnel.

Promouvoir les intérêts du SCC en développant et en maintenant des relations de travail positives avec divers groupes tels que d'autres ministères, le Comité consultatif de citoyens local, les médias, les services de police, les ressources communautaires et privées, les intervenants et les entrepreneurs; assurer la liaison et s'engager avec la collectivité, organiser des forums communautaires et des activités de sensibilisation en fonction de la nature de la région.

Dans certains cas, agir à titre de représentant de l'employeur au sein des comités locaux de sécurité et de santé au travail et de sécurité-incendie, ou agir à titre de point de contact principal en l'absence de tels comités.

Suivre les progrès réalisés, les approches et les techniques dans les domaines liés aux services correctionnels communautaires et à la réadaptation, ainsi que les activités et les modifications des mesures législatives des partenaires dans d'autres organisations et ordres de gouvernement.

Signaler immédiatement au personnel de sécurité toute information ou observation susceptible de mettre en péril la sécurité des individus ou des installations et remplir la documentation connexe au besoin; contribuer à la sécurité du personnel et des délinquants en assurant une sécurité dynamique par le biais de l'observation, de la surveillance et du signalement; et contribuer à l'interception de drogues, à la gestion de la population délinquante et aux stratégies utilisées face aux groupes de menaces à la sécurité.

Un effort psychologique est requis pour :

Garder son sang-froid, son impartialité et une attitude professionnelle lors de la fourniture d'un soutien au personnel et aux délinquants dans des situations délicates; lors de la gestion de situations conflictuelles, délicates sur le plan politique ou chargées d'émotion, telles que des griefs, des plaintes de harcèlement, des récidives des délinquants mis en liberté sous condition, ou l'arrestation de délinquants suspendus dans le bureau de la région; ou lorsqu'il faut composer avec une clientèle judiciaire qui peut avoir une incidence sur la sécurité publique.

Responsabilité

Ressources humaines :

Gère les employés subordonnés et les équipes de projets, et attribue le travail; établit les priorités, fournit des directives et motive l'équipe à réaliser les objectifs; encourage et facilite l'accès aux possibilités d'apprentissage et de perfectionnement continu; assure le suivi des progrès et évalue le rendement; effectue la planification de la dotation en personnel et des ressources humaines; met en œuvre des politiques et des normes en matière de ressources humaines; et favorise un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif.

Fournit un soutien de supervision sur place aux agents de liaison pour Autochtones et aux agents de développement communautaire pour Autochtones au bureau de libération conditionnelle; aide à l'élaboration et au contrôle de la qualité des plans et des interventions en vertu de l'article 84 pour les délinquants autochtones.

Conformément aux fonctions d'un agent de la paix, prépare des rapports verbaux et écrits destinés au personnel correctionnel traitant des observations recueillies sur le comportement des délinquants dans le but de l'aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs déplacements et leurs transfèvements, ainsi qu'à la sécurité générale et le maintien de l'ordre au sein du site en question. Le titulaire du poste veille à ce que les délinquants respectent les règles et règlements ministériels. Il peut recommander des mesures disciplinaires allant d'une réprimande verbale à une recommandation de mise en accusation; cette mesure est conforme à l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le titulaire du poste peut arrêter et inculper un délinquant présumé, en conformité avec l'article 2 du *Code criminel du Canada*.

Ressources financières

Recommande les heures supplémentaires du personnel.

Ressources techniques :

Utilise un ordinateur personnel et ses périphériques, du matériel de bureau standard, un téléphone cellulaire, des dossiers en format électronique ou imprimé, ainsi que des dispositifs de sécurité pour le personnel et une voiture pour effectuer des déplacements, et assure la garde et l'entretien de ces ressources.

Conditions de travail

Conditions physiques :

Dans le cadre de son travail, la personne qui occupe le poste doit continuellement composer avec le bruit ambiant, le manque d'intimité, les interruptions et la luminosité d'un écran d'ordinateur.

Le travail est effectué dans la collectivité, dans les ERC, les CCC, les postes de police, les prisons locales, les établissements psychiatriques, les foyers des délinquants et les quartiers. Les interactions étroites avec les délinquants créent souvent un risque accru d'agression verbale et physique. Le travail peut aussi impliquer des déplacements vers d'autres emplacements, selon la nature et l'emplacement de la section, et peut souvent engendrer des problèmes de santé et de sécurité environnementale.

Conditions psychologiques :

Le travail implique un inconfort psychologique potentiel, des maladies liées au stress et un épuisement résultant du traitement de demandes urgentes, de priorités conflictuelles, de délais serrés et l'imputabilité liée à la gestion des délinquants.

Le travail peut aussi impliquer un stress post-traumatique ou un traumatisme indirect causé par l'exposition à des menaces et le danger de représailles, à des renseignements explicites ou violents contenus dans la documentation officielle, à des récidives et à des victimes, ainsi qu'une exposition régulière et directe aux délinquants au bureau de libération conditionnelle ou dans leurs maisons, résidences ou autres lieux, lors des entrevues disciplinaires et des arrestations.